

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 04 JUILLET 2019**

**DELIBERATION N°2019.00309**

**CESSION D'UNE PARCELLE AU PROFIT DE LA SOCIETE OLIVO - ZA CHARLES CHANA A ROCHE LA MOLIERE**

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 28 juin 2019

Nombre de membres en exercice : 68

Nombre de présents : 49

Nombre de pouvoirs : 1

Nombre de voix : 50

**Membres titulaires présents :**

M. Gilles ARTIGUES, Mme Nicole AUBOURDY, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Eric BERLIVET, Mme Nora BERROUKECHE, M. Bernard BONNET, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Jean-Yves CHARBONNIER, M. Jean-Claude CHARVIN, M. Marc CHAVANNE, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Gilles ESTABLE, M. Marc FAURE, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Roland GOUJON, Mme Annie GREGOIRE, M. Rémy GUYOT, M. Marc JANDOT, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, Mme Siham LABICH, M. Bernard LAGET, M. Claude LIOGIER, M. Michel MAISONNETTE, M. Pascal MAJONCHI, M. Gérard MANET, Mme Michèle NIEBUDKOWSKI, M. Yves PARTRAT, M. Jean-Michel PAUZE, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, M. Marc ROSIER, M. Jean-Marc SARDAT, M. Joseph SOTTON, M. Gilbert SOULIER, M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Enzo VIVIANI

**Pouvoir :**

M. Robert KARULAK donne pouvoir à M. Claude LIOGIER

**Membres titulaires absents excusés :**

M. Jean-François BARNIER, M. Paul CELLE, M. André CHARBONNIER, Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION, M. Marc CHASSAUBENE, M. Bernard FAUVEL, M. Christian FAYOLLE, M. Daniel JACQUEMET, M. Yves LECOCQ, M. Yves MORAND, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, M. Jean-Claude SCHALK, M. Gérard TARDY, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Alain VERCHERAND, M. Georges ZIEGLER

**Secrétaire de Séance :**

M. Rémy GUYOT

RECÙ EN PREFECTURE

Le 10 juillet 2019

VIA DOTELEC - iXBus

042-244200770-20190704-D20190030910-DE

DATE D'AFFICHAGE :20190710

## **DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 04 JUILLET 2019**

### **CESSION D'UNE PARCELLE AU PROFIT DE LA SOCIETE OLIVO - ZA CHARLES CHANA A ROCHE LA MOLIERE**

La société OLIVO, installée depuis 1956 sur la ZI du Galinay à Roche-la-Molière, est le 1<sup>er</sup> fabricant français de caissons isothermes. Les armoires et containers isothermes produits par cette entreprise permettent ainsi d'assurer la logistique pour différents secteurs d'activités : grandes surfaces, distribution alimentaire, restauration collective, santé, biomédical...

En 2018, la société OLIVO a ainsi réalisé un chiffre d'affaires de près de 8 millions d'euros et compte 37 salariés.

Le site historique d'OLIVO ne permet plus de répondre au développement de l'entreprise et à la nécessité de la mettre en conformité aux normes actuelles de sécurité et d'environnement.

Dans ce contexte, le Directeur Général Pascal SENECLAUZE s'est positionné en vue de l'acquisition du lot 4.2 de la zone d'activités Charles CHANA à Roche-la-Molière, cadastré section BH n°82 (en cours de division) et d'une superficie d'environ 17 147 m<sup>2</sup>.

Conformément à l'estimation du pôle évaluation de la Direction générale des finances publiques en date du 17 juin 2019, la cession pourrait intervenir au prix de 22 € HT/m<sup>2</sup> pour la surface utile et de 11€ HT/m<sup>2</sup> pour les surfaces de talus et impactées par le passage de l'Egotay, applicable aux surfaces exactes mesurées par un géomètre-expert.

A cet effet, Pascal SENECLAUZE représentant la SAS OLIVO ou toute autre personne physique ou morale autorisée à s'y substituer, a signé une promesse unilatérale d'achat dont un exemplaire est annexé à la présente délibération.

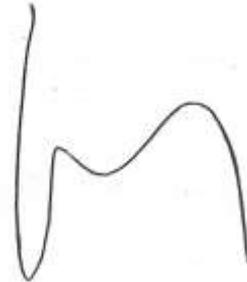
#### **Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :**

- **approuve la vente du lot 4.2, d'une surface d'environ 17 147 m<sup>2</sup>, sur la zone d'activités Charles Chana à Roche-la-Molière, au profit de la SAS OLIVO ou toute personne physique ou morale autorisée à s'y substituer, aux conditions financières énoncées ci-dessus, et aux conditions de la promesse unilatérale d'achat ci-jointe,**
- **autorise la société, ou toute personne physique ou morale autorisée à s'y substituer, à déposer dès à présent une demande d'autorisation d'urbanisme en vue de la réalisation de son projet,**

- autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer l'acte de vente ou toutes pièces découlant de la présente délibération nécessaires à la transaction à intervenir en l'étude de Maître PAILHES, notaire à Firminy, en double minute avec le notaire de l'acquéreur.
- la recette et la dépense résultant de cette vente seront imputées au budget annexe des ZI : ECON/7015/CHANA.

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,  
Le Premier Vice-Président,

A handwritten signature in black ink, consisting of a tall vertical stroke on the left, a small loop, and a larger, rounded shape on the right.

Hervé REYNAUD